

שאלות ותשובות

Responsa du Rav Yits'hak Zilberstein Chlita

Question de la semaine « paracha Vayétsé »

Cette semaine, le Rav Zilberstein Chlita nous rapporte l'histoire d'un Ben Israël qui a fait l'acquisition d'un fax d'un prix élevé. Hors voilà que dès le lendemain, son épouse fit tombée par inadvertance ce précieux fax qui se brisa avec fracas.

Le mari rentra chez lui en début de soirée et découvrit avec stupeur et effroi ce qui restait de son pauvre fax.

C'est alors qu'il interrogea sa femme avec colère : « qui a fait ça !! » et son épouse apeurée de lui répondre : « c'est ton petit yossef... »

Il a en effet grimpé sur la bibliothèque sur laquelle se trouvait le fax et jouant avec lui, finit par le faire tomber.

Question : L'épouse a-t-elle dans une telle situation l'autorisation de mentir à son mari ?

Réponse à la question :

Il est écrit dans notre paracha (Chap 30- verset 22-23) :

ויזכר א-לוקים את רחל וישמע אליה א-לוקים ויפתח את רחמה. ותהר ותלד בן ותאמר אסף
א-לוקים את הרפת

« Achem se souvint de Ra'hel. Achem l'entendit, il ouvrit sa matrice. Elle conçut, enfanta un fils. Elle dit Achem a ôté ma honte.

Rachi commente le terme « Ma honte » : le midrach explique, aussi longtemps qu'une femme n'a pas de fils, elle n'a personne sur qui rejeter ses fautes (Berechit rabba 73-5). A partir du moment où elle a un fils, c'est sur lui qu'elle les rejette : « qui a brisé ce vase ? Ton fils » « qui a mangé ces figes ? Ton fils ».

A priori, nous pouvons apprendre de là que pour préserver le chalom dans son couple, la femme peut rejeter ses fautes sur son fils (voir la Guémra Yébamot p. 65 : où il est dit : on a enseigné à la yéchiva de Rabi Ichmaël : « grand est le chalom car même Achem incarnant le EMET par excellence a modifié les paroles de Sara (Et moi j'ai vieilli) pour préserver la paix du ménage, car elle avait dit en fait « Moi j'ai vieilli et mon maitre est vieux ».

Il y a lieu de préciser que cette attitude n'est permise que si l'enfant n'a pas encore la notion du mensonge, cependant lorsque ce dernier en a prit conscience il est logique de dire que la femme n'aura pas le droit de mentir car ce faisant le fils apprendrait de là lui aussi à mentir tout au long de sa vie.

De plus, l'épouse ne pourrait mentir si elle sait que de là découlerait une sévère correction du père (bien sure non légitime) infligée à son fils.